

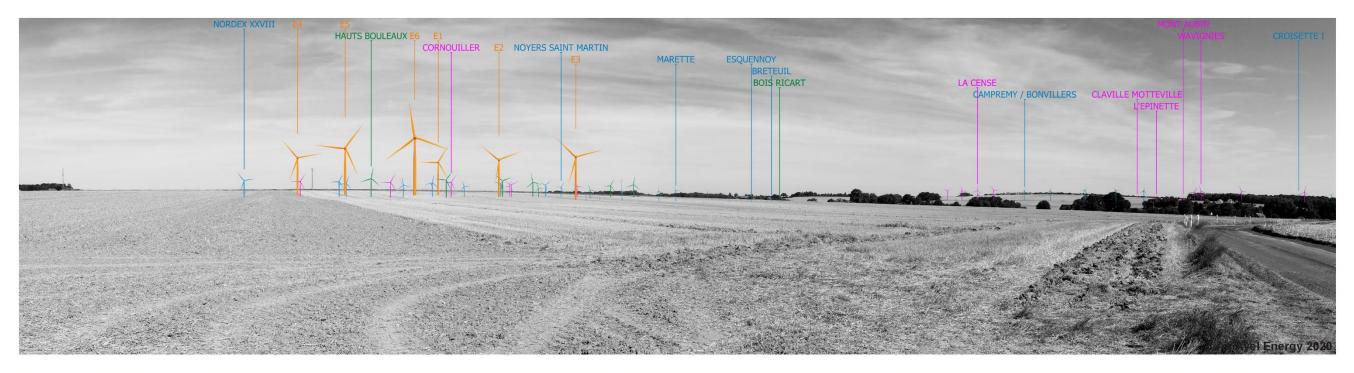
# Photomontage n°37: Entrée / sortie Est du Quesnel-sur-Aubry, sur la RD61



Etat initial: Depuis la D61, en sortie Est du Quesnel-Aubry, la vue est dégagée sur la plaine cultivée. Des haies bocagères marquent les limites des différentes parcelles, mais ne constituent pas des masques à la perception très prégnants. Cette vue illustre les visibilités existantes depuis le GR 124. Les parcs de Nordex XXVIII, de la Marette et Campremy / Bonvillers seront visibles en arrière-plan. Ils présentent néanmoins une faible taille apparente.

Etat final: Le futur parc du Bel-Hérault sera visible en direction du Nord-Ouest, en avant du parc de Nordex XXVIII, du parc accordé des Hauts Bouleaux et du parc en instruction de Cornouiller. Il dominera la scène. Le projet se positionnera à environ 900 mètres de distance de l'observateur. Ce point de vue est situé près du GR 124 et donne une idée de la visibilité du parc depuis celui-ci. Les six éoliennes n'occuperont pas de nouvel angle sur l'horizon.

#### IMPACT FORT









# Photomontage n°38: Depuis le calvaire du Quesnal-Aubry



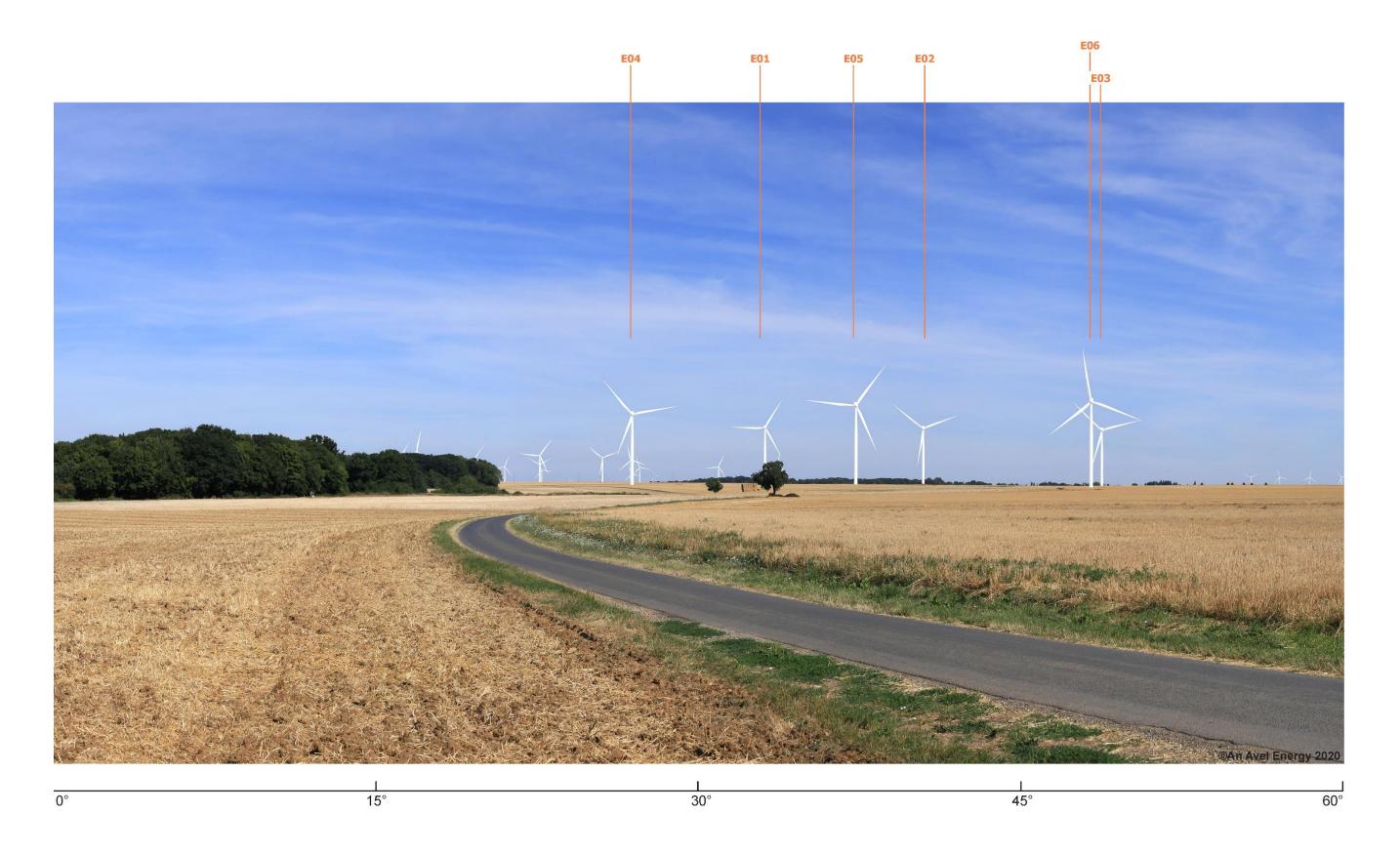
Etat initial: En sortie Nord du Quesnel-Aubry, la vue est dégagée sur les parcelles agricoles, bien que quelques obstacles végétaux bloquent le regard. Le plus important d'entre eux est le Bois des Longs Boyaux, situé à l'Ouest. I masque partiellement le parc de Nordex XXVIII. Les parcs de la Marette et de Campremy / Bonvillers sont visibles dans les champs.

Etat final: Le futur parc du Bel-Hérault sera visible en direction du Nord-Ouest, en avant du parc construit de Nordex XXVIII, du parc accordé des Hauts Bouleaux, et du parc construit de la Marette. Le futur pas se positionnera è environ 1,3 kilomètres de distance de l'observateur. Il présentera une taille apparente modérée et supérieure à celle des autres parcs. Les six éoliennes n'occuperont qu'en partie un nouvel angle sur l'horizon. Ce nouvel angle mesurera environ 16°.

#### IMPACT FORT









# Photomontage n°42 : Depuis la ferme de Ponceaux / Tournelles à Montreuil-sur-Brêche, rue de Cayen



Etat initial : Depuis la Ferme de Ponceaux, inscrite monument historique, la vue est bloquée dès le premier plan par les habitations du bourg de Montreuil-sur-Brêche. Il existe également une végéta-tion arborée au sein de la commune Aucun parc éolien existant n'est visible.

Etat final : Le futur parc du Bel-Hérault ne sera pas perceptible depuis ce point de vue car il sera masqué par les filtres bâtis et végétaux du bourg.

#### IMPACT NUL









# Photomontage n°44 : Entrée / sortie Sud de Fresneaux, au 1er virage de la RD539



Etat initial : En entrée Sud de Fresneaux, la plaine cultivée au sein de laquelle s'implante le bourg est vallonnée. Les premières habitations sont entourées par une végétation arborée périphérique dense. Ces masques bloquent très tôt le regard.

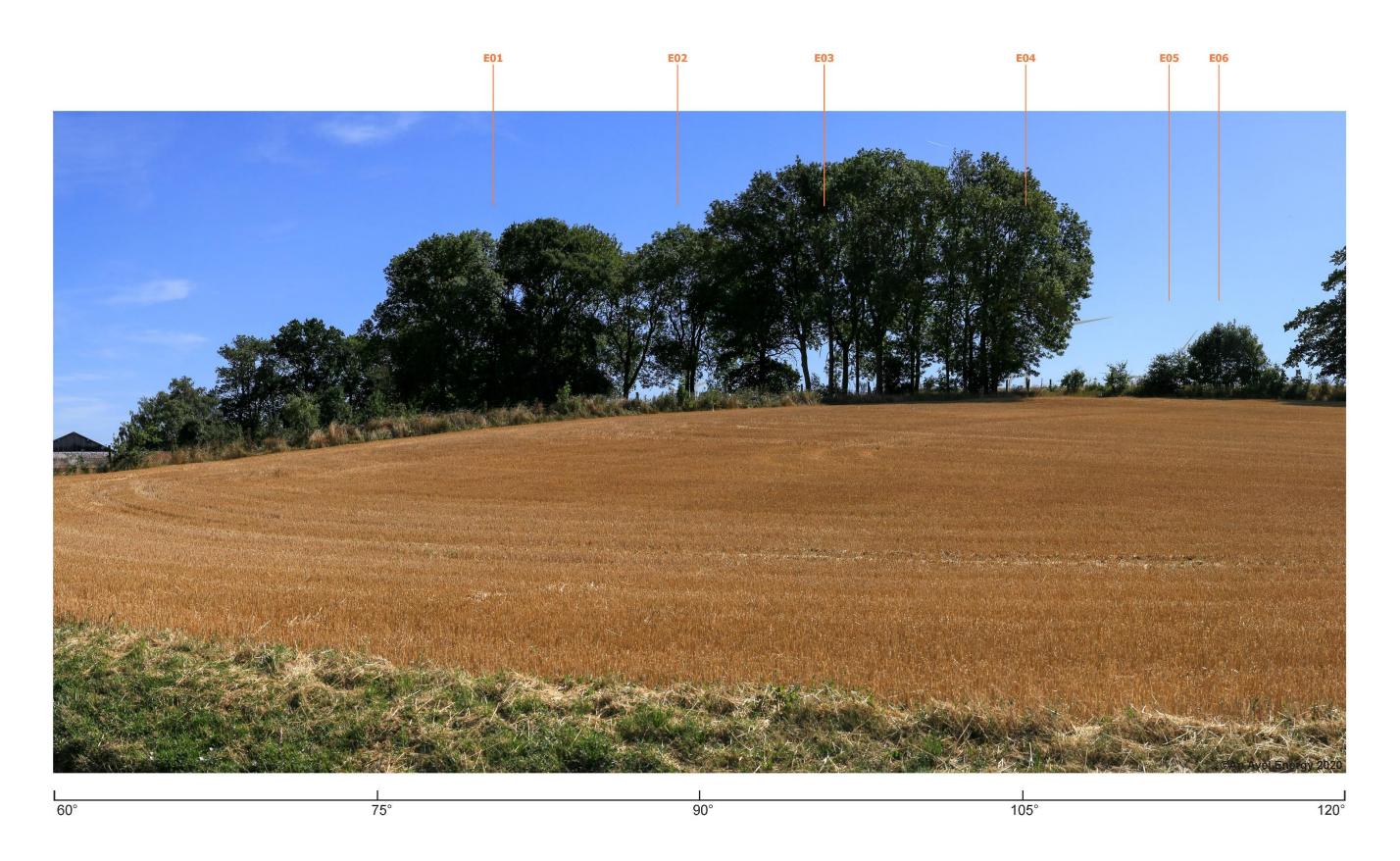
Etat final: Les six éoliennes du futur parc de Bel-Hérault se positionneront en arrière des boise-ments qui ceinturent le bourg. L'éolienne la plus proche se positionnera à environ 700 mètres de distance de l'observateur. Seuls les deux rotors des éoliennes E2, E4 et E5 seront en partie discer-nables derrière la végétation. Le reste du projet de Bel Hérault sera masqué par le relief et la corolle végétale du bourg. Le parc des Hauts Bouleaux est visible en arrière du bourg et s'élèvent au milieu des champs. L'impact variera en fonction des variations saisonnières qui entraîneront la diminution du couvert végétal.

#### IMPACT FAIBLE

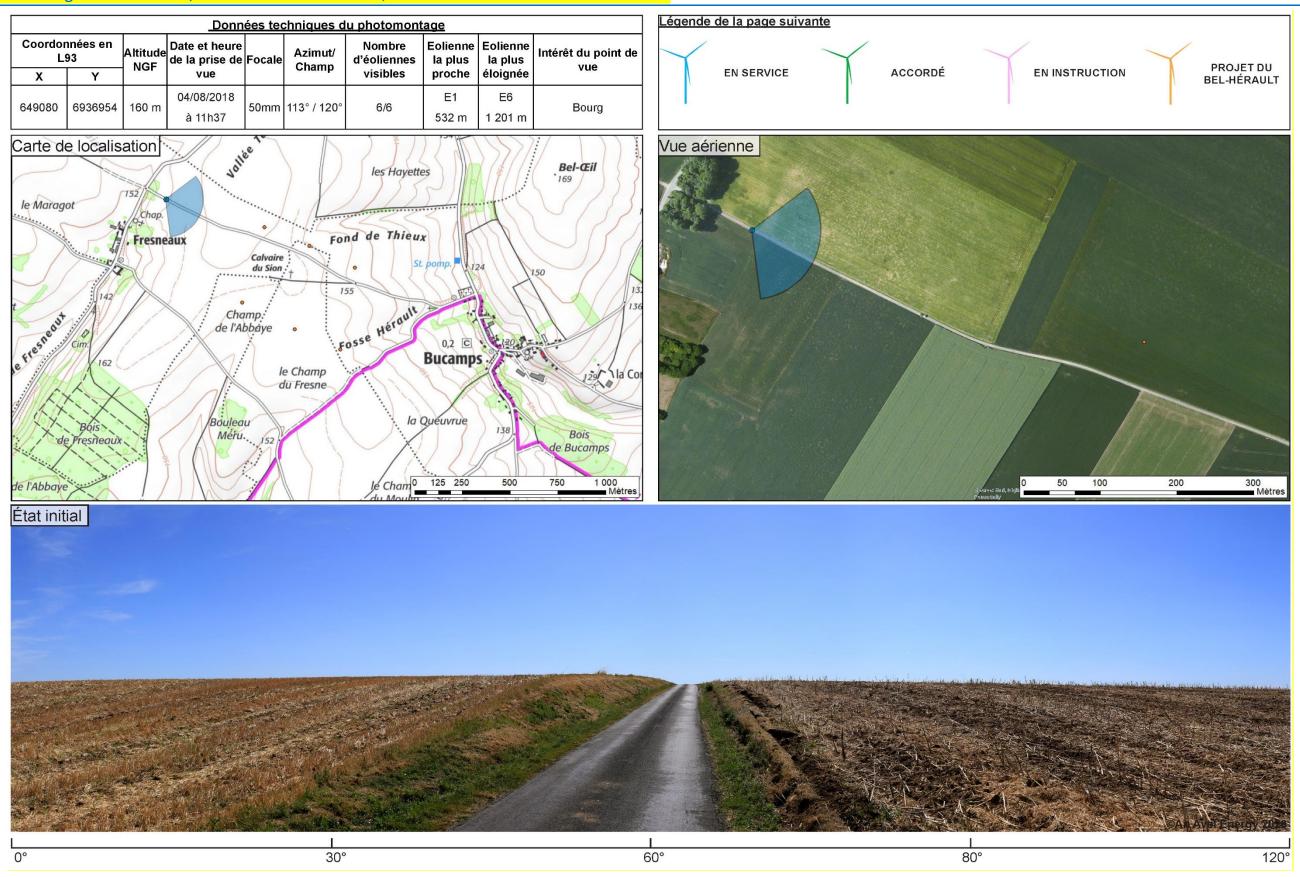








# Photomontage n°45 : Entrée / sortie Sud de Fresneaux, croisement avec la RD539 et la route



Etat initial: La sortie Nord de Fresneux traduit l'encaissement du bourg. En effet, la topographie crée une dépression dans laquelle s'insère le bourg et que traverse la D539. Depuis ce point de vue, aucun parc éolien existant n'est visible

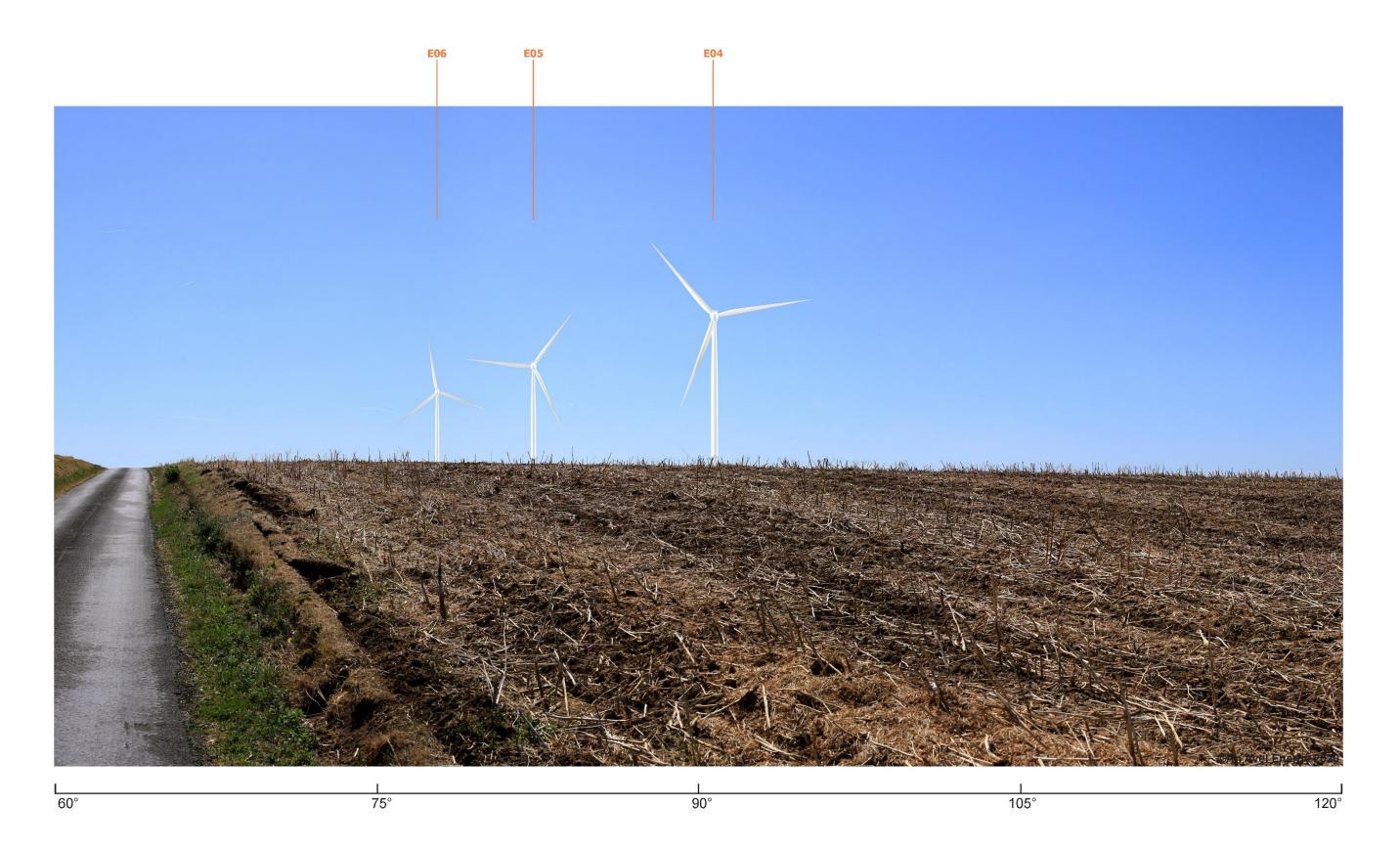
Etat final: Les six éoliennes du parc de Bel Hérault seront entièrement visibles depuis ce point de vue. Elles se positionneront au milieux des parcelles agricoles ouvertes et aucun obstacle ne per-mettra de les dissimuler. Les futures éoliennes occuperont un nouvel angle sur l'horizon et forme-ront une double ligne aisément lisible dans le paysage. La première éolienne se situera à environ 600 mètres de distance de l'observateur. Le projet possédera donc une taille apparente élevée.

#### **IMPACT FORT**









# Photomontage n°46 : Entrée / sortie Sud de Thieux, sur la RD61



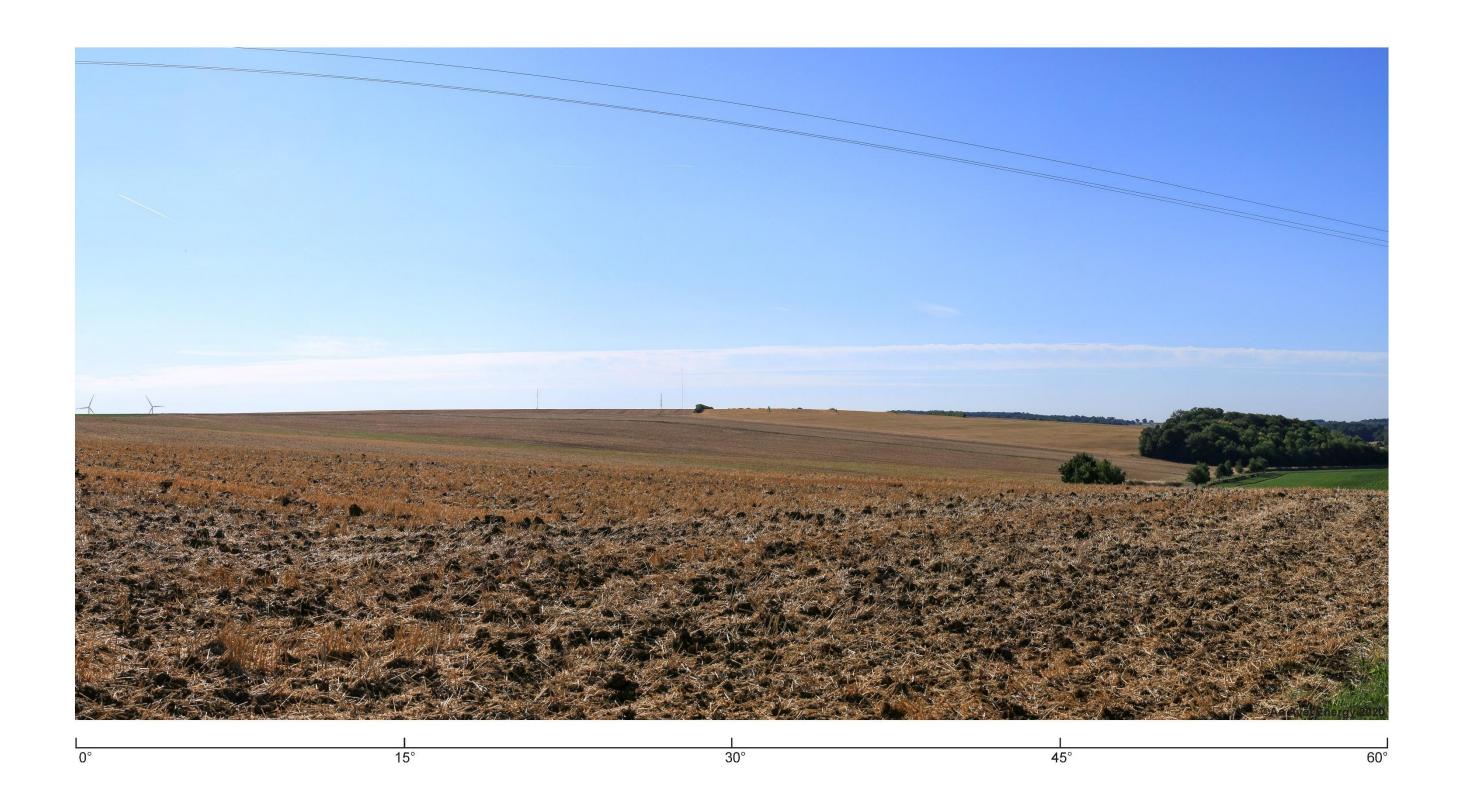
Etat initial: Depuis la D61 en sortie Sud de Thieux, des parcelles agricoles bordent la route. Quelques masses boisées complètent ce paysage. Le seul élément vertical est la ligne haute-tension qui tra-verse les champs et la route Aucun parc éolien existant n'est visible depuis ce point de vue.

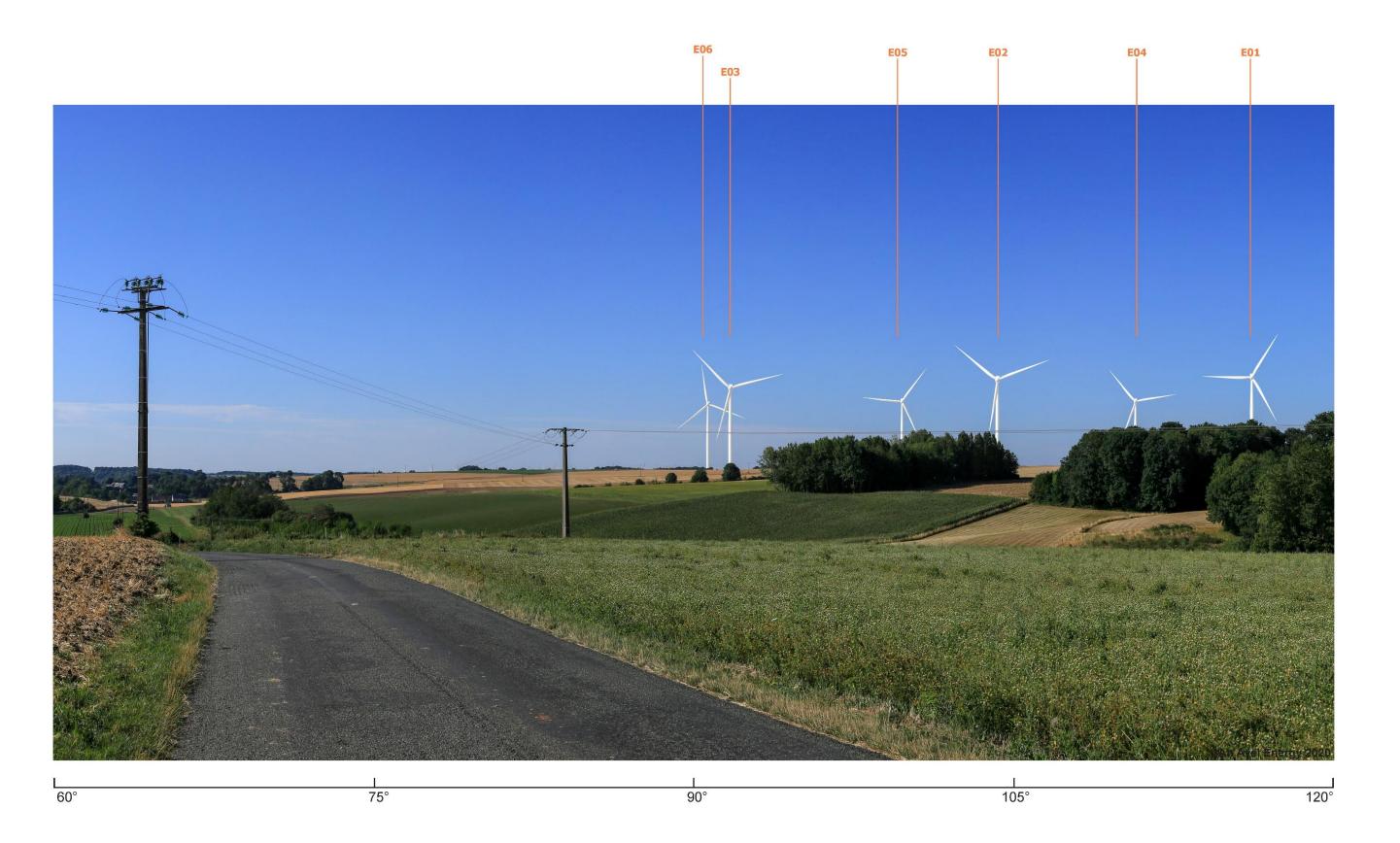
Etat final: Les six éoliennes du futur parc de Bel-Hérault seront visibles sur la partie droite de la route. La partie inférieure des mâts des quatre éoliennes situées à l'Est sera masquée par les arbres. Les rotors et la partie supérieures des six éoliennes seront visibles. Les six aérogénérateurs du projet occuperont un nouvel angle sur l'horizon.

#### **IMPACT FORT**







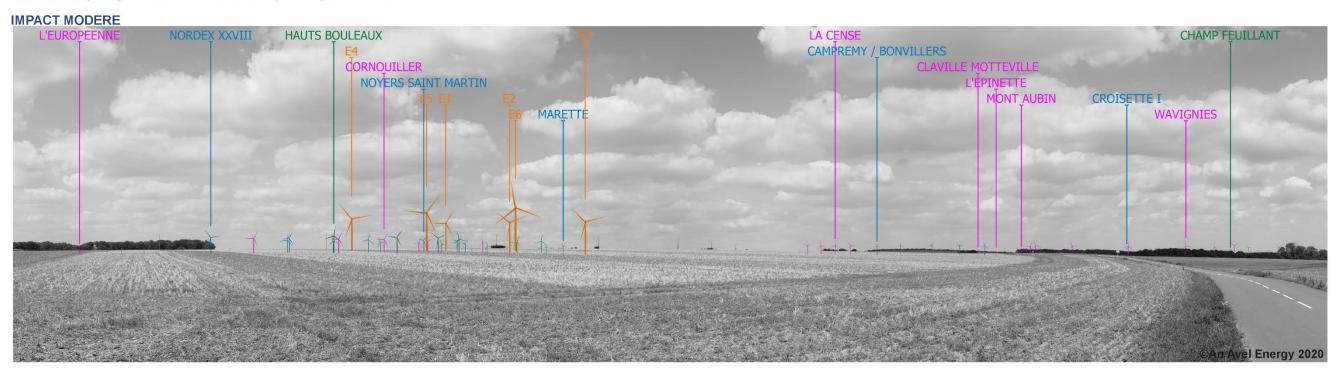


# Photomontage n°C14 : Vue depuis la sortie Nord-Est du Quesnel-Aubry



Etat initial: Ce point de vue se situe à la sortie Nord du bourg du Quesnel-Aubry sur les abords de la départementale 61. Le paysage est totalement dégagé et essentiellement composé de parcelles de grandes cultures qui ouvrent la perspective. Ainsi le regard se porte au loin en direction des différents parcs qui ponctuent le plateau agricole. Sur la moitié droite de la prise de vue se trouve un groupe éolien composé des parcs construits de Nordex XXVIII et du parc accordé des Hauts Bouleaux. Sur la droite, l'horizon est souligné par un fine bande boisée sombre. Plusieurs autres parcs émergent de cette bandes boisée comme les parcs construits de Campremy/Bonvillers et de la Croisette.

Etat final: Les six éoliennes seront entièrement visibles depuis ce point de vue. Elles se position-neront à environ 1,2 kilomètres de distance de l'observateur. Leur prégnance dans le paysage sera donc modérée. Plusieurs parc en instruction seront également visibles le long de la ligne d'horizon comme par exemple le parc de Wavignies ou le parc de Mont Aubin. Les six éo-liennes du projet forment un nouveau groupe qui se positionne devant le parc construit de Nordex XXVIII, le parc en instruction du Cornouiller (repowering) et le parc accordé des Hauts Bouleaux. Les six éoliennes n'occupent donc pas de nouvel angle sur l'horizon. En revanche, leur proximité avec l'observateur leur confère un phénomène d'émergence par rapport aux autres parcs situés en arrière-plan. Le parc de Bel Hérault apporte de nouvelle ligne de verticalité dans ce paysage de plateau et vient densifier un groupe éolien déjà présent. Le choix d'implanter 6 éoliennes réduit l'angle occupé par le parc, et la double ligne lui confère une lisibilité claire. Mise à part l'éolienne E3, l'ensemble du parc de Bel Hérault n'occupera pas de nouvel angle sur l'horizon. L'impact global sera donc modéré depuis ce point de vue.









#### Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate

L'augmentation des impacts dans l'aire d'étude immédiate s'explique principalement par la distance réduite entre le futur parc du Bel-Hérault et les éléments pouvant présenter des enjeux.

Le parc est toujours bien intégré au motif éolien global, mais il est beaucoup plus prégnant. Sa contribution est donc plus importante. Outre les axes de communication et l'itinéraire de randonnée de l'aire d'étude immédiate, toujours aussi ouverts, les bourgs sont également impactés, bien que leurs centre-bourgs soient préservés. Les sorties des bourgs et hameaux de Fresneaux, de Thieux, du Quesnel-Aubry, de Montreuil-sur-Brèche ou de Bucamps posséderont un impact modéré à fort.

La nouvelle implantation de 6 éoliennes, permet, par rapport à l'ancienne implantation, de limiter fortement les angles d'occupation et effets d'encerclements depuis les villages de Bucamps et de Thieux. L'implantation regroupée et compacte en un groupe unique permet de réduire d'autant plus l'angle d'occupation de l'horizon. De ce fait la participation du projet à l'effet d'encerclement de ces villages n'est que marginale.

La ferme isolée de la Corniole dans la plaine agricole, présentera des vues sur tout ou partie du parc selon les cas, la végétation qui leur est attenante pouvant filtrer les vues vers les machines.

Les éléments de patrimoine inclus dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate, à savoir l'église de Catillon et la ferme de Ponceaux ne sont finalement pas impactées par le futur parc du Bel-Hérault. Les impacts sur cette aire d'étude sont donc globalement forts.

ENJEUX	IMPACTS		COMMENTAIRES	
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants		3	Longeant la zone d'implantation potentielle à l'Ouest, les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et Thieux, ainsi que le parc Nordex XXVIII présentent une inter-visibilité incontestable avec le futur parc du Bel-Hérault. Néanmoins, le futur parc s'intègre bien au contexte existant, et le complète de manière harmonieuse et régulière dans l'espace. De nombreuses fois, sur certaines vues, le parc vient occuper un nouvel angle sur l'horizon. L'enjeu est donc fort.	
Perception depuis les axes de communication		3	Les axes de communication seront fortement impactés par l'implantation du futur parc, leurs tracés passant à proximité des futures éoliennes. C'est le cas des départementales 61 ou 74 par exemple (à peu près 350 véhicules par jours). Les arbres d'alignement qui les bordent seront néanmoins des masques à la perception qui masqueront partiellement le parc du Bel-Hérault. L'impact est fort.	
Perception depuis les bourgs		3	L'impact du parc éolien sur les bourgs est directement liée à leur implantation dans la plaine cultivée, où les masques à la perception sont peu nombreux. Les entrées et sorties de bourg, qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc. C'est le cas de la sortie Nord-Est du bourg de Montreuil-sur-Brêche, la sortie Nord de Quesnel-Aubry ou encore la sortie Nord de Fresnaux. Les centre-bourgs en revanche présenteront peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. Dans la plupart des cas, seules les pales des éoliennes dépasseront au-dessus des habitations. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts. Depuis les entrées et sorties de certains bourgs (Thieux, Fresneaux), les impacts qui étaient très forts avec l'ancienne implantation de 8 éoliennes, sont dorénavant forts avec la nouvelle implantation de 6 éolienne.	
Perception depuis les vallées	2		Depuis le fond de la vallée de la Brèche les éoliennes du projet ne sont pas visibles. C'est le cas notamment depuis la sortie Nord de Montreuil-sur-Cependant depuis les points de vue pris sur les versants notamment au niveau de la sortie de Montreuil-sur-Brèche, le futur projet sera en partie visible. L'impact est donc modéré. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts.	
Perception depuis les fermes isolées		3	Implantée dans un espace ouvert de plaines, la ferme isolée de Corniole (moins de 10 habitants) sera immanquablement impactée par le futur parc du Bel-Hérault, qui dominera la scène au milieu des parcelles cultivées. Néanmoins, cet impact est à nuancer par la présence d'une ceinture végétale autour de la ferme, qui limite en partie les vues.	
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères		3	L'impact lié à la présence d'un itinéraire de randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate est fort. Le GR 124 sillonne la plaine cultivée et très peu d'obstacles visuels se présentent. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts.	
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0		L'église de Catillon et la ferme de Ponceaux, respectivement situées sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil- sur-Brêche (monuments historiques inscrits de l'aire d'étude immédiate) ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune d'accueil. L'impact est donc nul.	



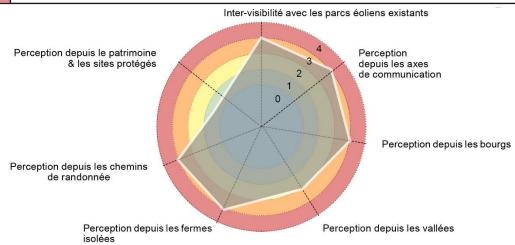


Figure 190 : Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate (source : ATER Environnement, 2020)

# 3 - 3g Synthèse des impacts

N	l°	NOM DU POINT DE VUE	IMPACT
	01	Vue depuis l'entrée/sortie Est de Folleville depuis la D109	IMPACT NUL A FAIBLE
	02	Vue depuis la D930, entre Breteuil et Tartigny	IMPACT NUL
	03	Vue depuis le croisement entre la D587 et le Chemin des Nids	IMPACT NUL
	04	Vue depuis le croisement entre la D58 et un chemin agricole	IMPACT FAIBLE
	05	Vue depuis le croisement entre la D73 et la D27	IMPACT FAIBLE
	06	Vue depuis la sortie de Saint-Martin-aux-Bois	IMPACT NUL A FAIBLE
	07	Vue depuis la sortie Est de Saint-Rémy-en-l'Eau	IMPACT NUL
	08	Vue depuis la N31 depuis la sortie Nord de Bresles	IMPACT NUL
	09	Vue depuis la sortie Nord-Ouest de Beauvais, sur la D938	IMPACT NUL A FAIBLE
	10	Vue depuis la sortie Sud de Francastel, au croisement avec la D151	IMPACT NUL A FAIBLE
	11	Vue depuis la sortie Ouest d'Hardivillers	IMPACT NUL
	C01	Vue depuis la D152, covisbilité abbaye de St-Martin-aux-Bois	IMPACT NUL
	C02	Vue depuis la rue du Moulin Flamand, covisibilité abbaye de St-Martin-aux-Bois	IMPACT NUL
	C03	Vue depuis le croisement entre la D152 et la rue du Moulin Flamand	IMPACT NUL
	C04	Vue depuis la D531E, covisilité église de la Neuville-Roy	IMPACT NUL
	C05	Vue depuis la promenade du chatelier à Clermont	IMPACT NEGLIGEABLE
	C06	Vue depuis les abords de l'église d'Hermes	IMPACT NUL
	C07	Vue depuis la D927, covisibilité église d'Allonne	IMPACT NUL
	C08	Vue depuis le gisement fossilifère en périphérie de Beauvais	IMPACT NUL
	C09	Vue depuis la ferme du Gros Chêne, sur les abords de la D1	IMPACT NUL
ш	C10	Vue depuis le Nord de Cathieux, covisibilité église de Cathieux	IMPACT NUL
AEE	C11	Vue depuis le Nord de Bonneuil-les-Eaux, covisibilité avec l'église du village	IMPACT NEGLIGEABLE
	12	Vue depuis l'entrée de la Nécropole nationale de Noyers-Saint-Martin	IMPACT MODERE
	13	Vue depuis la D916 près de Beauvoir	IMPACT NUL
	14	Vue depuis l'entrée/sortie Nord-Est de Campremy, sur la D112	IMPACT NUL
	15	Vue depuis le croisement entre la D61 et le chemin agricole	IMPACT MODERE
	16	Vue depuis la ferme du Grand Mesnil (monument historique)	IMPACT MODERE
	17	Vue depuis la D916, au croisement avec le chemin agricole	IMPACT FAIBLE
	18	Vue depuis l'entrée-sortie Sud d'Ansauvillers	IMPACT FAIBLE
	19	Vue depuis l'entrée/sortie Ouest de Quinquempoix, sur la D23	IMPACT FAIBLE A MODERE
	20	Vue depuis l'entrée/sortie Ouest de Saint-Just-en-Chaussée	IMPACT NUL
	21	Vue depuis l'entrée/sortie Nord du Mesnil-sur-Bulles	IMPACT FAIBLE
	22	Vue depuis l'entrée/sortie Nord-Ouest de Bulles, sur la D151	IMPACT NUL
	23	Vue depuis le croisement D151 et 938	IMPACT NUL
	24	Vue depuis le croisement D151 et D61	IMPACT FAIBLE
	25	Vue depuis le croisement entre la D938 et la D125	IMPACT MODERE
	26	Vue depuis la D125, au croisement avec le chemin agricole	IMPACT FAIBLE A MODERE
	27	Vue depuit le pont de la D9 passant au-dessus de l'A16	IMPACT FAIBLE A MODERE
	28	Vue depuis la D23, au Sud de Noyers-Saint-Martin	IMPACT FAIBLE
~	C12	Vue depuis la D151, fond de la vallée de la Brèche	IMPACT FAIBLE
AER	C13	Vue depuis le Sud-Ouest de Montreuil-sur-Brèche, vallée de la Brèche	IMPACT FAIBLE A MODERE

N	l°	NOM DU POINT DE VUE	IMPACT
	29	Vue depuis l'entée/sortie Ouest de Wavignies, au niveau du cimetière	IMPACT MODERE
	30	Vue depuis l'entrée/sortie Nord-Ouest deWavignies	IMPACT MODERE A FORT
	31	Vue depuis la D74, au croisement avec le chemin agricole	IMPACT MODERE A FORT
	32	Vue depuis l'entrée/sortie Nord-Ouest de Catillon-Fumechon, sur la D74	IMPACT MODERE
	33	Vue depuis le parvis de l'église de Catillon-Fumechon (monument historique)	IMPACT NUL
	34	Vue depuis l'arrière de la ferme de la Corniole	IMPACT FORT
	35	Vue depuis la rue St Pierre sur Bucamps, au niveau des maisons les plus à l'est	IMPACT MODERE A FORT
	36	Vue depuis la D61, au croisement avec le chemin agricole	IMPACT TRES FORT
	37	Vue depuis l'entrée/sortie Est du Quesnel-sur-Aubry, aux abords de la D61	IMPACT FORT
	38	Vue depuis la rue qui part du Quesnel-Aubry vers Fresneaux, sur le GR.	IMPACT FORT
	39	Vue depuis le quartier résidentiel du Quesnel-sur-Aubry	IMPACT NUL
	40	Vue depuis l'entrée/sortie Ouest du Quesnel-sur-Aubry, à proximité de la D61	IMPACT MODERE A FORT
	41	Vue depuis l'entrée/sortie Nord-Est de Montreuil-sur-Brèche dans la rue du Quesnel	IMPACT FORT
	42	Vue depuis la ferme de Ponceaux/Tournelles à Montreuil sur Brèche, rue de Cayen	IMPACT NUL
	43	Vue depuis le croisement entre la D539 et la D151	IMPACT NUL A FAIBLE
	44	Vue depuis l'entrée/sortie Sud de Fresneaux, au 1er virage de la D539	IMPACT FAIBLE
	45	Vue depuis l'entrée/sortie Nord de Fresneaux, croisement avec la D539 et la route	IMPACT FORT
	46	Vue depuis l'entrée/sortie Sud de Thieux, sur la D 61	IMPACT FORT
	C14	Vue depuis la sortie Nord-Est du Quesnel-Aubry	IMPACT MODERE
	C15	Vue depuis la D151, à la sortie Nord de Montreuil-sur-Brèche	IMPACT NEGLIGEABLE
AEI	C16	Vue depuis le Nord du hameau de Fresneaux	IMPACT MODERE

Tableau 152 : Synthèse des impacts des différents photomontages (source : ATER Environnement, 2020)

AIRI ÉL	E D'ÉTUD .OIGNÉE	E AIRI RAP	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE		A D'É IMMÉ	IRE TUDE DIATE
	1		1			3
n	1		1		1	3
	1		1		1	3
			2			2
			\			3
	1		1			3
	1		2			0
		mpacts		. B. 14 May 14 May 14 May 14 May 18	MALANI MALANI B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	
0	1	2	3	4		
	ÉL	ÉLOIGNÉE  1  1  1	ÉLOIGNÉE RAP	ÉLOIGNÉE RAPPROCH  1 1 1 2  In 1 2  Impacts	ÉLOIGNÉE RAPPROCHÉE  1 1 1 1 1 2 Impacts	AIRE DETODE RAPPROCHÉE D'É IMMÉ  1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Tableau 153 : Synthèse des impacts (source : ATER Environnement, 2020)

# 3 - 3h Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Le paysage est un enchaînement de plateaux reliés par des vallées depuis lesquelles les vues vers le futur projet sont masquées. Ainsi, comme préconisé dans l'état initial, l'implantation du futur parc du Bel-Hérault a évité la partie sud-ouest de la Zone d'implantation potentielle. Grâce à une réflexion autour de six variantes, et aux photomontages de comparaison de celles-ci depuis la vallée de la Brèche, les impacts du projet sur cette vallée ont été minimisés. C'était l'un des enjeux du SRE.

De par leur grande ouverture, les axes de communication des aires d'études éloignée, rapprochée et immédiate présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est notamment le cas pour la D539 ou la D151. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle des six éoliennes du futur parc du Bel-Hérault. L'impact sur les axes parcourant la vallée de la Brèche sera nul.

La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois, qui présentait potentiellement un enjeu de covisibilité avec le futur parc ne sera en réalité pas impactée. En revanche, la Nécropole Nationale de Noyers-Saint-Martin présentera des vues en direction du projet, à nuancer avec le contexte éolien existant. La géométrie du futur parc organisé en une double ligne de deux fois trois éoliennes s'intègre au mieux dans le paysage. Le projet forme ainsi un groupe éolien compact dont l'implantation régulière (espacement inter-éolien régulier) facilite la lecture dans le paysage. Il est à noter qu'il n'existe aucune vue du parc depuis les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Ainsi, le futur parc répond aux enjeux identifiés dans l'état initial : des enjeux liés à l'ouverture importante depuis les axes routiers, aux questions d'intervisibilité mais également à celles de covisibilité avec le patrimoine historique, de mémoire (nécropoles), architectural (ZPPAUP) et paysager. Il correspond aux attentes qui pouvaient être espérées pour ce territoire : s'intégrer en cohérence avec le motif éolien existant, dans un contexte de visibilité importante induite par l'ouverture du territoire. Le choix d'implanter six éoliennes sous forme regroupée permet de fortement limiter l'encerclement des villages, notamment de Bucamps et Thieux. Cet encerclement diminue grandement notamment par rapport à l'ancienne version de l'implantation proposée en 2019 ou par rapport aux autres variantes du projet.

Par sa géométrie régulière, orientée de manière similaire à celle des autres parcs du territoire, et grâce à sa logique de densification, l'impact global du futur parc sur le paysage et le patrimoine est modérée, à nuancer selon l'aire d'étude considérée. Le futur parc du Bel-Hérault s'inscrira harmonieusement dans le motif éolien existant, le plus souvent en superposition des parcs déjà présents.

Discret visuellement, il ne transforme pas profondément la structure du paysage éolien existant, que ce soit en termes d'angles occupés, de géométrie ou de densité. L'analyse des effets cumulés du projet permet de confirmer que le scénario à 6 éoliennes groupées permet de limiter considérablement l'angle d'occupation de l'horizon et permet de participer de manière cohérente à la densification d'un pôle éolien déjà établi dans le paysage.

# 3 - 4 Impacts bruts en phase de démantèlement

Les impacts en phase de démantèlement seront similaires à ceux en phase chantier, mais sur un laps de temps encore plus réduit.

L'impact brut de la phase de démantèlement sur le paysage sera donc faible.

# 3 - 5 Mesures

# Mesure d'évitement

Choix d'implantation et de matériel

Choix d'implantation <mark>et de matériel</mark>					
Intitulé	Choix d'implantation <mark>et de matériel</mark> .				
Impact(s) concerné(s)	Impact paysager.				
Objectifs	Réduire l'impact visuel du projet.				
	Les choix d'implantation et de modèle de machine du projet du Bel-Hérault prennent en compte les caractéristiques et les principales sensibilités du projet. Sa localisation permet une intégration dans la continuité du contexte éolien déjà existant (formation d'un V entre le parc du Bel Hérault et les éoliennes des parcs de Nordex XVIII ou des Hauts Bouleaux). L'implantation suit les lignes du relief du parc ce qui renforce la cohérence paysagère du projet du Bel Hérault.  Le futur parc forme un groupe compact avec une double ligne de deux fois trois éoliennes. Avec son nombre limité d'aérogénérateurs, le futur parc du Bel Hérault				
Description opérationnelle	permet d'éviter ou de réduire de nombreux impacts. Ainsi, les principaux enjeux pour ce projet éolien, à savoir instaurer une distance avec la vallée de la Brèche, ne pas causer d'effet d'encerclement autour des villages de Bucamps et de Thieux ou encore ne pas impacter visuellement la ZPPAUP de Saint-Martin-les-Bois sont respectés. L'implantation du projet se fait en évitant toute la partie Sud de la zone d'implantation potentielle ce qui permet d'instaurer une distance avec la vallée de la Brècje qui représente un enjeu paysager majeur. Le nombre moins important d'éoliennes et le choix de n'implanter qu'un groupe unique en retirant les trois éoliennes à l'Est de Bucamps permet d'éviter l'encerclement du village et de limiter l'étendue du futur motif éolien. Ces choix permettent aussi de limiter les différences avec les parcs existants pour faciliter l'intégration paysagère du projet.				
	L'enterrement des réseaux permettra de limiter la multiplication des nouveaux motifs verticaux à proximité du projet.				
	Il est important de préciser que pour mener à bien les parties variantes, impacts et mesures ERC, il a été fait le choix de choisir le scénario le plus impactant en ce qui concerne le contexte éolien. En effet, l'étude prend le parti de prendre en compte uniquement le parc en instruction du Cornouiller (repowering) et non celui de Noyers-Saint-Martin et Thieux voué à être repoweré. Ce choix s'explique car le parc en instruction du Cornouiller (repowering) possédera un plus grand impact paysager que celui de Noyers-Saint-Martin et Thieux. En effet, le parc du Cornouiller (repowering) possédera une éolienne de plus que le parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux. Il occupera ainsi un plus grand angle sur l'horizon et augmentera la densité éolienne du contexte. De plus, les éoliennes du parc en instruction du Cornouiller (repowering) seront plus hautes que celle de Noyers-Saint-Martin (elles atteignent 135 mètres contre 125 mètres). La prégnance des éoliennes du parc du Cornouiller sera donc plus importante. Ainsi, afin de choisir le scénario le plus impactant, le parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux est remplacé par celui du Cornouiller (repowering).				
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage, paysagiste.				
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant la phase projet.				
Coût estimatif	Intégré aux coûts du projet.				
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d'ouvrage lors de la phase de projet.				
Impact résiduel	•				

# Mesures de réduction

Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier

activation as raspect industries providence as changes					
Intitulé	Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier.				
Impact(s) concerné(s)	Impacts liés l'installation des aérogénérateurs en phase chantier.				
Objectifs	Réduire l'impact visuel pour les riverains.				
Description opérationnelle	<ul> <li>Les terres extraites pour la réalisation des fondations des éoliennes, destinées pour partie à être réutilisées et pour partie à être exportées hors du site, seront temporairement stockées en merlons à la périphérie de chaque aire de montage. On choisira des stockages proches des éoliennes pour concentrer la zone de travaux;</li> <li>Tous les déchets seront récupérés et valorisés ou mis en décharge. À l'issue du chantier, aucune trace de celui-ci ne subsistera (débris divers, restes de matériaux);</li> <li>En fin de chantier, les grillages installés autour des aires de montage seront retirés. Le socle bétonné des éoliennes sera recouvert de terre compactée puis enherbé. Les chemins créés en phase travaux seront également recouverts de stabilisé. Certains rayons de courbure seront supprimés, leur emprise étant rendue à la culture.</li> </ul>				
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.				
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant toute la durée du chantier.				
Coût estimatif	Intégré aux coûts du chantier.				
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier.				
Impact résiduel	Faible.				

#### Remise en état du site en fin de chantier

Intitulé Impact(s) concerné(s) Objectifs

Description

opérationnelle

#### Remise en état du site en fin de chantier.

Impacts du chantier liés au paysage à la fin de la phase chantier.

#### Remettre en état les accès du site et les sols pour leur redonner leur fonctionnalité.

Il existe un risque de détérioration des routes empruntées pour l'acheminement des engins et des éléments du parc éolien, en raison de passages répétés d'engins lourds durant les phases de construction et de démantèlement, mais éventuellement aussi durant une intervention de réparation lourde. Un état des lieux des routes empruntées (hors gabarit adapté) sera effectué avant les travaux. Un second état des lieux sera réalisé à l'issue du chantier. S'il est démontré que le chantier a occasionné la dégradation des voiries, des travaux de réfection devront être assurés par la société d'exploitation. De plus, une remise en état du site est prévue dès la fin du chantier : évacuation des déchets restants, remise en état des aires de grutage et chemins, remblai et semis audessus des fondations, etc.

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes (hors plateforme) seront soit exploités par les agriculteurs, soit colonisés par une végétation basse spontanée, qui pourra être fauchée en fonction des besoins.

Acteurs concernés Planning prévisionnel Coût estimatif

Modalités de

Impact résiduel

suivi

Mise en œuvre à la fin du chantier.

Intégré aux coûts du chantier.

Suivi par le Maître d'ouvrage en fin de chantier.

Maître d'ouvrage, entreprises intervenant sur le chantier.

Faible.

ATERIENVIRONNEMENT; 2017

<u>Figure 191</u> : Pied d'éolienne enherbé du parc de Champfleury situé dans l'Aube (source : ATER Environnement, 2019)

#### Intégration des éléments connexes au parc éolien

Intitulé	Intégration des éléments connexes au parc éolien.
Impact(s) concerné(s)	Impacts paysagers des éléments connexes au parc éolien.
Objectifs	Atténuer l'impact paysager des éléments connexes.
	Le parc éolien comporte 2 postes de livraison. L'implantation des postes a été pensée de manière à concilier le raccordement du parc et l'intégration paysagère. Aussi, les postes de livraisons seront placés aux pieds des éoliennes E2 et E4, afin de ne pas encombrer visuellement ce paysage ouvert.
	Afin de garantir la bonne intégration des postes de livraison au sein de ce territoire ouvert, un bardage bois est proposé.
Description opérationnelle	La structure du poste est réalisée en béton ou en parpaing. L'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Chaque poste est un élément préfabriqué en béton de dimensions suivantes : 9 m de long, 3 m de profondeur et 3 m de hauteur (depuis le niveau du terrain). Une dépose sobre et simple sur le terrain constitue la solution adaptée. Le toit plat permettra une meilleure intégration paysagère.  Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être
	traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage, paysagiste.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant la phase de chantier.
Coût estimatif	Intégré aux coûts du chantier.
Modalités de suivi	Suivi par le Maître d'ouvrage durant la phase de chantier.
Impact résiduel	Faible.





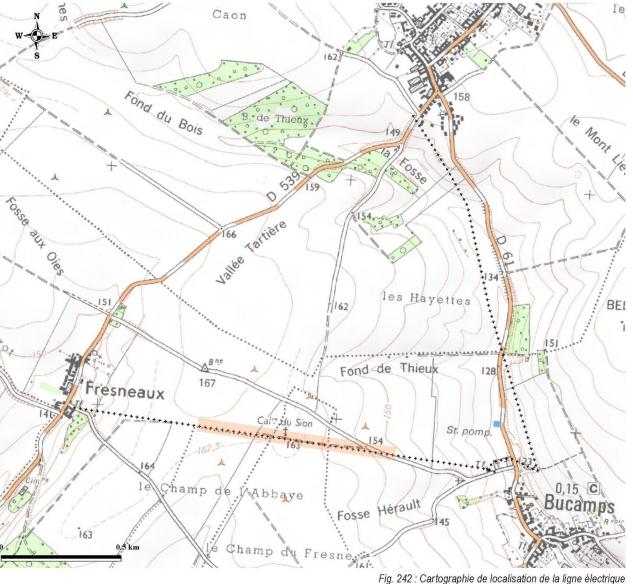
Figure 192 : Exemples de postes de livraison en bardage bois (source : ATER Environnement, 2019)

### Mesures compensatoires et d'accompagnement

#### Amélioration du cadre de vie général des habitants des communes du projet du Bel-Hérault

Remarque : Cette mesure est commune avec l'expertise généraliste, partie servitude (chapitre F.5-5).

Intitulé	Amélioration du cadre de vie général des habitants des communes du projet du Bel-Hérault.
Impact (s) concerné (s)	Impact paysager de la ligne électrique.
Objectifs	Améliorer le cadre de vie des habitants.
Description opérationnelle	Afin d'améliorer le cadre de vie général des habitants, le développeur éolien EOLFI propose l'enfouissement des lignes Basse-Tension sur 1 km au niveau de la zone de projet. L'enfouissement des lignes déjà existantes est important car il permet d'éviter la multiplication d'éléments verticaux dans le paysage et réduit ainsi l'impact des effets cumulés (projet et lignes électriques). La suppression des lignes aériennes permet aussi une meilleure lisibilité paysagère du projet du Bel Hérault.
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre dans le cadre du chantier.
Coût estimatif	243 949 € TTC
Modalités de suivi	Suivi par le maître d'ouvrage au cours du chantier.
Impact résiduel	



Portion concernée par la mesure

<u>Carte 135</u>: Localisation de la portion de ligne électrique à enterrer (source : ATER Environnement, 2019)

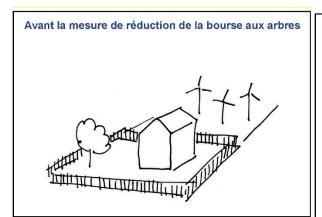




Figure 193 : Enfouissement de la ligne électrique (source : ATER Environnement, 2019)

#### Bourse aux arbres pour les communes d'accueil et les communes limitrophes

<b>Intitulé</b>	Bourse aux arbres pour les communes d'accueil et les communes
	limitrophes.
Impact (s) concerné (s)	Impact paysager du parc éolien depuis les habitations les plus proches.
Objectifs	Réduire l'impact paysager du parc éolien depuis les lieux de vie privés les plus proches.
Description opérationnelle	Afin de participer à l'acceptation sociale du projet pour les habitants qui désireraient masquer les éoliennes potentiellement visibles depuis leurs habitations, le porteur de projet propose une bourse aux arbres, laissant ainsi aux habitants le choix des essences. Un partenariat avec une pépinière locale permettrait de proposer des essences indigènes et adaptées au milieu et à l'environnement paysager : des arbustes, des arbres ou des fruitiers. Cela pourrait être des essences de haute tige afin que les riverains obtiennent un résultat rapidement (environ 2-3 ans). Ces plantations permettront à terme de masquer les éoliennes du projet et constituent ainsi une mesure de réduction. Cette mesure sera applicable dans les communes du projet ainsi que toutes les communes limitrophes.
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage, habitants des communes d'accueil du projet et riveraines.
Planning prévisionnel	Mise en œuvre durant la phase d'exploitation du parc éolien.
Coût estimatif	<mark>15 000 €</mark>
Modalités de suivi	Suivi par le maître d'ouvrage lors de la phase d'exploitation du parc éolien.
Impact résiduel	Nul.



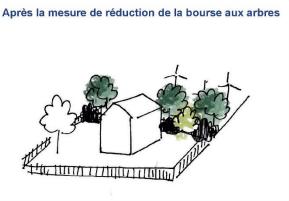


Figure 194 : Croquis de principe avant et après la mesure de réduction de la bourse aux arbres (source : ATER Environnement, 2020)

#### Création d'un parcours santé (vélo et marche)

Remarque : Cette mesure est commune avec la partie généraliste (chapitre F.5-3).

Intitulé	Création d'un parcours santé.			
Impact (s) concerné (s)	Impact sur le tourisme local.			
Objectifs	Développer le tourisme local tout en favorisant la pratique d'activités sportives.			
Description opérationnelle	Le développeur éolien EOLFI s'engage à prolonger le chemin permettant d'accéder à l'éolienne E5. Cette extension permettra de créer une boucle entre le chemin rural de Bucamps à Fresneaux et le GR 124. Elle aura pour vocation la mise en place d'un parcours santé, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement de l'implantation du projet.			
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage.			
Planning prévisionnel	Mise en œuvre au moment de l'exploitation du parc éolien.			
Coût estimatif	1 780 €/an, soit 53 400 € pour 30 ans.			
Modalités de suivi	Suivi par le maître d'ouvrage lors de la phase d'exploitation du parc éolien.			
Impact résiduel	Nul			



<u>Carte 136</u>: Localisation du parcours de santé (source : ATER Environnement, 2019)

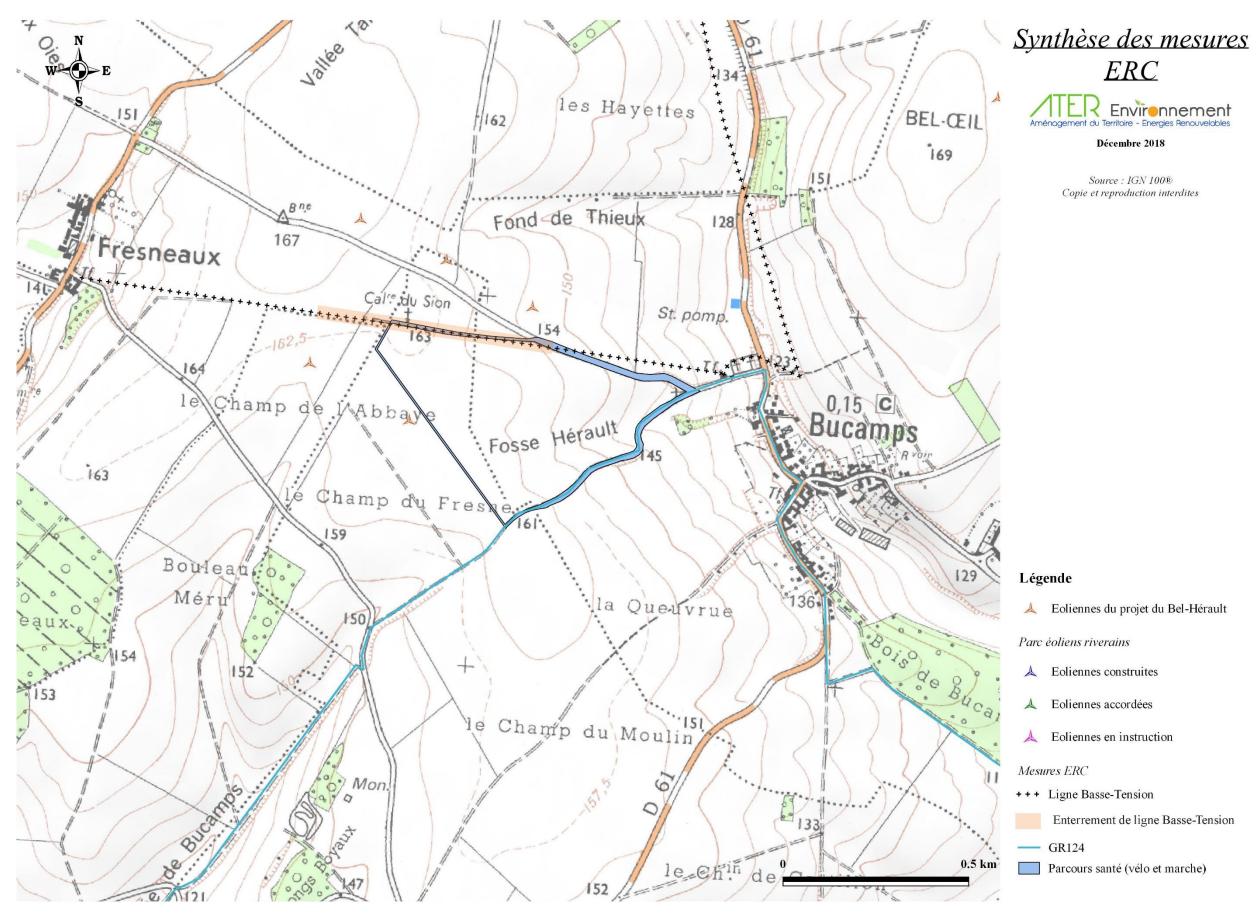
Installation de panneaux pédagogiques le long du GR124 qui passe à proximité des éoliennes du projet du Bel-Hérault

Intitulé	Installation de panneaux pédagogiques le long du GR124 qui passe à proximité des éoliennes du projet du Bel-Hérault.			
Impact (s) concerné (s)	Impact sur l'intégration de l'éolien au niveau local.			
Objectifs	Informer les riverains sur divers aspects d'un parc éolien.			
	Dans le cadre d'une meilleure intégration des éoliennes dans le paysage quotidien des habitants à proximité du projet, mais également des usagers du GR 124 il est proposé l'installation de panneaux de sensibilisation et			
Description	d'information. Les thèmes abordés sont divers : panneaux explicatifs du			
opérationnelle	fonctionnement éolien, panneaux d'information sur la faune et la flore locale, etc. Ces panneaux seront constitués de matériaux locaux, de préférence en bois, afin de s'intégrer aux bardages des postes de transformation et assurer une cohérence paysagère de l'ensemble.			
Acteurs concernés	Maître d'ouvrage.			
Planning prévisionnel	Mise en œuvre au moment de l'exploitation du parc éolien.			
Coût estimatif	4 500 € (coût d'un panneau : de 700 € à 1 500 € - pour 3 panneaux au total).			
Modalités de suivi	Suivi par le maître d'ouvrage lors de la phase d'exploitation du parc éolien.			
Impact résiduel	•			





Figure 195 : Exemples de panneaux informatifs (source : ATER Environnement, 2019)



Carte 137 : Synthèse des mesures ERC (source : ATER Environnement, 2019)

#### Synthèse des mesures

MESURE	TYPE DE MESURE	CÔUT
Choix d'implantation et de matériel	Évitement	Intégré aux coûts du projet
Intégration des éléments connexes au parc éolien	Réduction	Intégré aux coûts du projet
Remise en état du site en fin de chantier	Réduction	Intégré aux coûts du chantier
Enfouissement des lignes Basse-Tension sur 1 km au niveau de la zone de projet	Compensation	243.949 €
Bourses aux arbres pour les communes du projet et les communes limitrophes	Accompagnement	15 000 €
Création d'un parcours santé	Accompagnement	53.400 €
Installation de panneaux explicatifs le long de l'itinéraire de randonnée (GR124) traversant la zone de projet	Accompagnement	4.500 €
TOTAL		316.849 €

Tableau 154 : Synthèse des mesures (source : ATER Environnement, 2020)

# 3 - 6 Synthèse et impacts résiduels

Le futur parc du Bel-Hérault s'inscrit dans un paysage bien particulier : celui de la Plaine de grandes cultures, un grand territoire ouvert, typique des openfields, qui se découvre au grès des faibles ondulations du relief. Dans ce territoire où les visibilités sont importantes et où l'éolien est déjà très présent, tout l'enjeu pour les nouvelles implantations est de trouver leur place dans le respect du paysage et de l'existant.

Pour répondre à cet enjeu, le futur parc du Bel-Hérault s'inscrit et en continuité avec les motifs éoliens existants. Ainsi, sa présence visuelle individuelle semble moindre. Dans le même temps, il vient renforcer l'ensemble formé par les parcs de Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, mais également du parc plus éloigné de la Croisette, participant ainsi à un évènement paysager de grande ampleur, mais cohérent et structuré, que ce soit au niveau de la géométrie d'implantation, que des dimensions des éoliennes. Le futur parc est cohérent avec l'ensemble pour conserver la logique du motif éolien à l'échelle du grand paysage.

D'autre part, le projet a pris en compte les enjeux importants en terme de protection du paysage et du patrimoine à grande échelle. En effet, un recul important a été pris par rapport à la vallée de la Brèche, afin de minimiser les impacts depuis celle-ci. Concernant la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois, l'implantation finale n'ajoute pas d'impact angulaire supplémentaire. Il n'existera pas de covisibilité entre l'abbaye et le projet grâce au choix de l'implantation à six éoliennes. Le travail de réflexion autour des variantes a été capital dans l'objectif de respecter ces aspects. Ainsi l'implantation choisie forme un unique groupe compact de six éoliennes ce qui limite les effets d'encerclement autour des villages de Bucamps et de Thieux ainsi que l'emprise angulaire des futures éoliennes.

Pour arriver à ce résultat optimisé en termes d'impacts paysagers, les acteurs locaux ont été concertés à de multiples reprises. En effet, depuis la fin de l'année 2016, de nombreux conseils municipaux, des comités de suivi, des permanences ainsi que des réunions publiques ont été réalisées. Les habitants ont été informés grâce à des bulletins municipaux et des flyers distribués dans les boites aux lettres. Ces opérations ont toutes été effectuées pour la première implantation (déposée en 2019). En raison du contexte sanitaire et du premier confinement, la nouvelle implantation de 6 éoliennes a été validée à distance avec les élus. Elle sera présentée en début d'année 2021 en comité de suivi, et également en permanence publique (si les conditions sanitaires le permettent). Afin d'assurer une communication avec les riverains, des fiches projets ont été distribués l'été 2020, et les actualités du projet figureront sur les bulletins municipaux (Bucamps, Montreuil-sur-Brêche) et sites (Le Quesnel-Aubry) des communes du projet en janvier 2021.

Ainsi, le futur parc du Bel-Hérault offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire.

# 3 - 7 Tableau de synthèse des impacts sur le milieu paysager et patrimonial

La synthèse des impacts du projet sur le milieu paysager est résumée dans le tableau ci-après. Pour plus de compréhension et afin de faciliter la lecture, un code couleur a été défini. Il est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Impact positif		Impact négatif
	Nul ou Négligeable	
	Faible	
	Modéré	
	Fort	
	Très fort	

<u>Tableau 155</u>: Echelle des niveaux d'impact

<u>Légende</u>: P-Permanent, D-Direct, T-Temporaire, I-Indirect, R-Réduction, A-Accompagnement, C-Compensation, E-Evitement, S-Suivi

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURE	COÛTS
INTER-VISIBILITE AVEC LES PARCS EOLIENS EXISTANTS	Phase d'exploitation:  Aire d'étude éloignée: S'inscrivant harmonieusement dans le contexte éolien global et présentant une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, le futur parc ne modifiera pas profondément la structure du motif éolien existant;  Aire d'étude rapprochée: A mesure que l'observateur se rapproche du futur parc du Bel-Hérault, celui-ci devient plus prégnant, et il complète le motif éolien. Toutefois, dans la majorité des cas, son insertion restera discrète, en cohérence avec l'existant. Il ne modifiera donc pas la structure du tissu éolien global;	P	D	FAIBLE		
	Aire d'étude immédiate: Longeant la zone d'implantation potentielle à l'Ouest, les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et Thieux, ainsi que le parc Nordex XXVIII présentent une inter-visibilité incontestable avec le futur parc du Bel-Hérault. Néanmoins, le futur parc s'intègre bien au contexte existant, et le complète de manière harmonieuse et régulière dans l'espace. De nombreuses fois, sur certaines vues, le parc vient occuper un nouvel angle sur l'horizon.	P	D	FORT		
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	Phase d'exploitation:  Aire d'étude éloignée: De par leur grande ouverture, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est le cas par exemple de la D58. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle du futur parc du Bel-Hérault dans cette aire d'étude, où il est encore peu prégnant du fait du facteur d'éloignement;  Aire d'étude rapprochée: La plupart des axes de communication n'offriront pas de vues où le futur parc sera visible intégralement. C'est le cas de la D151, de la D958 ou de la D916. Les axe parcourant le fond de la vallée de la Brèche possèderont un impact faible. En effet, les ondulations du relief et la végétation masqueront partiellement voire totalement les machines du projet Bel-Hérault. De plus, lorsque des vues existeront, l'impact du futur parc restera faible de par son intégration au sein du motif éolien global, ce qui atténuera sa présence visuelle;	Р	D	FAIBLE		

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURE	COÛTS
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	Aire d'étude immédiate: Les axes de communication seront fortement impactés par l'implantation du futur parc, leurs tracés passant à proximité des futures éoliennes. C'est le cas des départementales 61 ou 74 par exemple (à peu près 350 véhicules par jours). Les arbres d'alignement qui les bordent seront néanmoins des masques à la perception qui masqueront partiellement le parc du Bel- Hérault.	Р	D	FORT	C : Enfouissement des lignes basse- tension sur 1 km au niveau de la zone de projet ;	243 949 €
	<u>Phase chantier</u> : Introduction d'une ambiance industrielle dans le dans le contexte rural environnant.	Т	D	FAIBLE	R : Remise en état du site en fin de	Inclus dans
PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS	Phase d'exploitation:  Aire d'étude éloignée: Les bourgs de l'aire d'étude éloignée seront peu impactés par le futur parc du Bel-Hérault. En effet, depuis les sorties et périphéries des bourgs, le parc est soit dissimulé par le relief, soit faiblement visible, sa prégnance étant atténuée par la distance et ses éoliennes insérées dans un tissu éolien dense et important. L'impact sera donc nul à faible notamment depuis les bourgs de Saint-Martin-aux-Bois, d'Allonne, de Cathieux ou encore depuis l'agglomération de Beauvais;  Aire d'étude rapprochée: Dans cette aire d'étude, la visibilité des éoliennes va encore dépendre des masques extérieurs aux bourgs, comme le relief ou la végétation. C'est le cas du village de Bulle situé dans la vallée de la Brèche. En revanche, depuis les autres sorties de bourgs, plus exposées, des vues existeront. C'est le cas par exemple des bourgs de Mesnil-sur-Bulles ou Noyers-Saint- Martin. Toutefois, l'implantation du projet en superposition ou en continuation de lignes d'éoliennes existantes diminue son impact visuel. Depuis le sud de Montreuil-sur-Brêche, il existera un covisbilité entre le village, le projet et la vallée de la Brèche. L'impact sera toutefois globalement faible;	Р	D	FAIBLE	chantier;  E: Choix d'implantation et de matériel;  E: Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier;  R: Intégration des éléments connexes au parc éolien;  A: Bourse aux arbres pour les	les coûts du projet  Inclus dans les coûts du projet
	Aire d'étude immédiate: L'impact du parc éolien sur les bourgs est directement lié à leur implantation dans la plaine cultivée, où les masques à la perception sont peu nombreux. Les entrées et sorties de bourg, qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc. C'est le cas de la sortie Nord-Est du bourg de Montreuil-sur-Brêche, la sortie Nord de Quesnel-Aubry ou encore la sortie Nord de Fresnaux. Les centre-bourgs en revanche présenteront peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. Dans la plupart des cas, seules les pales des éoliennes dépasseront au-dessus des habitations. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts.	Р	D	FORT	communes d'accueil du projet et les communes limitrophes ;	
PERCEPTION DEPUIS LES VALLEES	Phase d'exploitation:  Aire d'étude rapprochée: Les éoliennes du projet ne seront pas visibles depuis les vallées. C'est le cas par exemple depuis la vallée de la Brèche. En effet, le choix de la variante finale du projet permet de minimiser au maximum les impacts visuels sur cette vallée. C'était l'un des enjeux forts du SRE. Il existera cependant des lieux (Sud de Montreuil-sur-Brêche) où les futures éoliennes et la vallée seront visibles de manière concomitante;  Aire d'étude immédiate: Depuis le fond de la vallée de la Brèche les éoliennes du projet ne sont pas visibles. Cependant depuis les points de vue pris sur les versants notamment au niveau de la sortie de Montreuil-sur-Brêche, le futur projet sera en partie visible.	Р	D	MODERE		
PERCEPTION DEPUIS LES FERMES ISOLEES	Phase d'exploitation :  Aire d'étude immédiate : Implantée dans un espace ouvert de plaines, la ferme isolée de Corniole (moins de 10 habitants) sera immanquablement impactée par le futur parc du Bel-Hérault, qui dominera la scène au milieu des parcelles cultivées. Néanmoins, cet impact est à nuancer par la présence d'une ceinture végétale autour de la ferme, qui limite en partie les vues.	Р	D	FORT		

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURE	COÛTS
PERCEPTION DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNEE ET LES BELVEDERES	Phase d'exploitation:  Aire d'étude éloignée: Profitant des masques offerts par les ondulations du relief et les masques bâtis des bourgs qu'ils traversent, les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée ne seront que très peu impactés par le futur parc, des vues ponctuelles sur le futur parc n'existant que dans les espaces ouverts. Néanmoins, la prégnance du projet du Bel-Hérault sera faible du fait de son éloignement et de son insertion dans le motif éolien existant;	Р	D	FAIBLE	A : Création d'un parcours santé ;	53 400 €
	Aire d'étude rapprochée: Sillonnant des espaces le plus souvent boisés ou insérés au creux des variations de la topographie, les chemins de randonnée inclus dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'impacts. C'est notamment le cas du GR 124. En revanche lorsque l'environnement est ouvert et en surplomb du territoire, il existera des vues où le parc sera intégralement perceptible, bien qu'intégré au motif éolien global;				A : Installation de panneaux explicatifs le long de l'itinéraire de randonnée (GR124) traversant la zone de projet.	4 500 €
	Aire d'étude immédiate : L'impact lié à la présence d'un itinéraire de randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate est fort. Le GR 124 sillonne la plaine cultivée et très peu d'obstacles visuels se présentent. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts.	Р	D	FORT		
PERCEPTION ET COVISIBILITE/ LE PATRIMOINE ET LES SITES PROTEGES	<u>Phase d'exploitation</u> :  Aire d'étude immédiate: L'église de Catillon et la ferme de Ponceaux, respectivement situées sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil-sur-Brêche (monuments historiques inscrits de l'aire d'étude immédiate) ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune d'accueil;	-	-	NUL		
	Aire d'étude éloignée : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée ne représentent pas d'enjeu particulier. La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois, constituant un enjeu important identifié dans le SRE picard, présentera un impact minime liée à l'implantation du futur parc du Bel-Hérault ;	Р	D	FAIBLE		
	Aire d'étude rapprochée : Seul élément de patrimoine de l'aire d'étude rapprochée à présenter un enjeu, la Nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée par le futur parc Bel-Hérault. Un des accès à la ferme du Grand Mesnil, qui est inscrite au titre de monuments historiques, possède une fenêtre ponctuelle vers le projet. Cependant le futur parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. Les éoliennes du projet s'implanteront en arrière des machines du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux, de Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, du Champ Feuillant et de Campremy / Bonvillers, et donc densifieront le motif éolien existant.	Р	D	MODERE		

<u>Tableau 156</u>: Tableau récapitulatif des impacts et mesures du projet du Bel-Hérault sur le milieu paysager

# 4 MILIEU NATUREL

La synthèse ci-après est extraite de l'étude réalisée par le bureau d'études Ecosphère, dont l'original figure en annexe. Le lecteur pourra s'y reporter pour plus de précision.

#### 4 - 1 Contexte

# 4 - 1a Contexte écologique

#### Localisation du projet

Le projet est localisé sur trois communes du département de l'Oise (60) : Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brêche. L'aire d'étude immédiate (AEI), située sur le plateau Picard, est majoritairement composée de parcelles vouées à l'agriculture intensive de type openfield. Toutefois, cette dernière est composée de bois et bosquets de tailles plus ou moins modestes (entre 1,5 et 50 hectares) ainsi que de quelques linéaires de haies, notamment dans sa partie sud-ouest. Des routes et chemins agricoles viennent s'intercaler dans ce paysage rural. Précisons que la vallée de la Brêche n'est pas intégrée dans l'AEI mais quelle se situe à l'extrémité sud-ouest de celle-ci.

#### Contexte écologique

Au regard du contexte écologique, l'AEI n'est comprise dans aucun zonage de classement et/ou réglementaire concerné par le patrimoine naturel. De plus, aucun corridor ni réservoir de biodiversité ne se trouve dans l'AEI selon le SRCE de Picardie.

De manière globale, les sites présents dans l'AEE concernent divers milieux (pelouses, forêts, marais) ayant la particularité d'être majoritairement sur des substrats calcaires. Une attention devra être portée sur les secteurs calcicoles constituant des secteurs à enjeux (faune et flore).

D'un point de vue faunistique, il s'agira de vérifier l'attractivité des boisements et l'influence de la topographie locale sur les mouvements de l'avifaune. Au regard des espèces à grand rayon d'action connu dans le contexte écologique (Bondrée apivore, Faucon hobereau, Busards), une attention devra être portée afin de cerner l'utilisation de l'espace. En ce qui concerne les chiroptères, le contexte écologique révèle la présence de certaines espèces au niveau du Beauvaisis (cavité de Saint-Martin-le-Noeud). La bibliographie locale et les inventaires de terrain devront préciser les enjeux de ce groupe qui reste mal défini à ce stade.

## 4 - 1b Flore et végétations

#### Enjeux stationnels floristique et phytoécologiques

#### Espèces végétales

308 espèces ont été recensées au sein de l'AEI. Cette importante diversité végétale reflète la diversité de milieux au sein de la zone d'étude avec la présence de surfaces de boisements assez importantes, de prairies et de deux pelouses calcaires en particulier.

Parmi les 308 espèces recensées au sein de l'AEI, 10 espèces végétales présentent un enjeu :

- 1 espèce d'enjeu très fort : La mâche à fruits velus (Valerianella eriocarpa). Redécouverte en Picardie en 2017 dans le sud de l'Aisne, c'est ici sa seule observation récente dans l'Oise ;
- 5 espèces d'enjeu assez fort : la Mâche dentée (Valerianella dentata), le Persil des moissons (Sison segetum), le Fumeterre à petites fleurs (Fumaria parviflora), la petite spéculaire (Legousia hybrida), le Peigne de Vénus (Scandix pecten-veneris) ;
- 4 espèces d'enjeu moyen : le Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), le Mélampyre des champs (Melampyrum arvense), le Polygala du calcaire (Polygala calcarea), la Véronique Germandrée (Veronica teucrium).

1 espèce d'enjeu spécifique assez fort a été déclassée en enjeu faible du fait de l'origine horticole des pieds observés. Il s'agit du Bleuet (Cyanus segetum).

#### Végétations

Toutes les végétations caractérisées au sein de l'aire d'étude possèdent un enjeu faible, à l'exception de la pelouse calcicole mésoxérophile qui présente un enjeu moyen.

#### Enjeux fonctionnels floristique et phytoécologiques

Aucun enjeu fonctionnel lié à la végétation et/ou à la flore n'a été identifié sur l'AEI.

Le projet s'inscrit au niveau d'un plateau ondulé, dans un paysage d'openfield ponctué de boisements. La plupart des milieux sont banals. La craie affleurant souvent au niveau des champs, permet néanmoins l'expression d'une végétation intéressante d'un point de vue écologique. Les bermes des voies de communication servent de refuge aux espèces végétales.

Néanmoins, au sein de la zone 1, subsistent des reliques de milieux ouverts liés aux coteaux calcaires.

#### Enjeux réglementaires floristique et phytoécologiques

Aucune espèce végétale légalement protégée n'a été inventoriée.

#### Espèces végétales exotiques envahissantes

Une espèce végétale exotique envahissante avérée a été inventoriée au sein de l'aire d'étude immédiate : la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) se développe sur la partie sud de l'AEI, au niveau d'un terrain de dépôt dans une ancienne carrière.